

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 055-24

Le 14 mai, 2024

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Crescent Point Energy Corp. (CPG et FCG)
Changement de Nom, CUSIP et Symbole**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que « Crescent Point Energy Corp. » changera de nom pour « Veren Inc. ».

À l'ouverture des marchés le 15 mai 2024, la société va transiger sous le nouveau nom, CUSIP et symbole.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de la CDCC, toutes les options sur Crescent Point Energy Corp. seront ajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 15 mai 2024
- **SYMBOLES DES OPTIONS:** CPG deviendra VRN
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** Inchangé
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions ordinaires de Veren Inc.
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** 92340V 10 7
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 250 000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le changement de symbole et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options CPG seront transférées à la classe d'options VRN qui constitue le nouveau livrable.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
CPG	VRN

CDCC - Détails du rajustement – Contrats à terme sur action:

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGEUR:** 15 mai 2024
- **SYMBOLE DES CONTRATS À TERME SUR ACTIONS:** FCG deviendra FRJ
- **SYMBOLE DES BTIC:** BPG deviendra BRJ
- **NOMBRES DE CONTRAT:** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR:** Inchangé
- **LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions de Veren Inc.
- **PRIX DE RÈGLEMENT:** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE:** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 250 000 contrats

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Patrick Desjardins
Directeur - Opérations de Marchés Dérivés